



Je suis complètement perdu ! help me please !

Par **sgexperatoo**, le **02/03/2012** à **11:26**

Bonjour,Voilà je cherche à comprendre a quelles lois je serai soumis pour ma prochaine activité. Entre le droit de la propriété intellectuelle, le droit du travail... je ne sais plus. Déjà si je savais a quel droit se réfère mon activité dans les deux cas suivant, xca m'aiderait beaucoup... Donc je souhaite monter une entreprise :Travailler avec le metteur en scène d'un spectacle, théâtre généralement, une bande annonce qui sera diffusée sur internet et des sites , et reseaux sociaux...j'insiste sur le fait que ce ne sont pas des captations, c'est une véritable création d'une bande annonce mettant en scène les comédiens dans un tout autre cadre que le théâtre. 1- Donc le metteur en scène vient me voir : 2 cas de figure - Je produis cette bande annonce, de A à Z, avec les comédiens de son spectacle, du tournage à la diffusion. - Je co-produit cette bande annonce avec le metteur en scène (cas le plus probable) Donc ma question est de quel est mon lien en terme de droit, par rapport au metteur en scène et aussi par rapport au comédiens dans les 2 situations? droit d'auteur? droit à l'image? droit par rapport au fait que j'utilise des extraits d'une pièce, d'un auteur, et que je diffuse ca a des fins evidemment commerciales.... Si ovus pouviez m'aiguiller ne serait qu'un peu, ce serait très sympa...; D'avance merci...